

Dép. 38
« Service ambulatoire Chalet Langevin »

PRESENTATION DE L'ACTION

Intitulé, ancienneté et lieu d'implantation

Le service ambulatoire du Chalet Langevin, créé en 1973, accueille des enfants de Grenoble et plus particulièrement de l'est ou du sud-est.

Service gérant l'action

Le Comité Dauphinois d'Action Socio-Educative -CODASE- est une association loi 1901.

CODASE

21 rue Anatole France

38100 Grenoble

Tél. : 04.76.84.21.90

Site : <http://www.codase.org/>

Personne à contacter

Hervé TERNANT

Directeur

Le Chalet Langevin

22 rue Paul Langevin

BP 123

38403 St Martin d'Hères

Tél. : 04.76.44.94.14

e-mail : ambulatoire@codase.org

Echelle de l'action (géographique, nombre d'usagers concernés)

Le service accueille 36 enfants, garçons et filles de 8 à 14 ans, dans un rayon de 20 kilomètres.

Cadre juridique

Le chalet Langevin bénéficie d'une habilitation du Conseil général de l'Isère pour l'accueil de 36 enfants. L'accueil s'effectue dans le cadre d'une mesure d'accueil provisoire pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois (quelques dérogations pour une prolongation sont possibles).

Financement

Le prix de journée est d'environ 90 € calculé sur 200 jours d'ouverture par an.

Participation financière des parents pour un montant forfaitaire annuel symbolique de 45 €.

ELABORATION DU PROJET

Critères ayant motivé le projet

La création du Chalet Langevin répond à plusieurs types de missions demandées par les différents partenaires (Conseil Général, Education Nationale) :

- proposer un accompagnement éducatif soutenu pour éviter des mesures de placement,
- préparer un éventuel placement,
- maintenir l'enfant dans une scolarité classique.

Personnes à l'initiative du projet

En 1966, le Conseil d'administration souhaite élargir ses missions, il prend alors la dénomination de « Comité Dauphinois d'Action Socio Educative » CODASE. Précédemment, l'Association Dauphinoise des Foyers de Jeunes gérait uniquement des structures d'hébergement.

La diversification de ces missions amènera à la création d'une équipe d'éducateurs de rue en 1967, un service de suite d'un foyer éducatif devient un service autonome d'action éducatrice en milieu ouvert en 1972, création du Chalet Langevin en 1973.

Références à un projet du même type

Non.

Références théoriques

L'intervention se réfère à la pédagogie et à la dynamique de groupe.

Public visé

Le chalet Langevin accueille 36 enfants répartis sur 3 groupes de 12 enfants, réunis par tranches d'âge : petits (8-10 ans), moyens (10-12 ans), grands (12-14 ans). Ils présentent des difficultés liées à la socialisation (vie en groupe, respect du cadre, intégration des limites) souvent accompagnées d'un échec scolaire plus ou moins important. Dans le cadre familial, le manque de respect des limites est présent.

Moyens en personnels, financiers, locaux sollicités ou adaptation des moyens existants

Le chalet Langevin est implanté dans une maison d'environ 2000 m² appartenant à l'association, chaque groupe bénéficie ainsi d'une superficie d'environ 90 m² répartie en plusieurs espaces : un bureau pour l'équipe éducative, un espace d'activités, un espace classe, un espace jeux, un coin détente, un espace salle à manger.

Il ne s'agit pas d'une restructuration de service mais d'une création à part entière.

Objectifs du projet

Le service vise à optimiser les potentialités de l'enfant, à maintenir son insertion scolaire et éviter les placements, ceci en intégrant un cadre structuré, stable et chaleureux, par un traitement éducatif en relation avec le milieu naturel.

Date de début du projet

Etant donné l'ancienneté de la mise en place de ce dispositif, il est difficile de retrouver les dates exactes et les différents temps de mise en place.

Date de démarrage de l'action

1973 : création du Chalet Langevin

GRANDES ETAPES D'EVOLUTION CHRONOLOGIQUE

Le Service Ambulatoire du Chalet Langevin fut créé en 1974 à l'initiative du Comité Dauphinois d'Action Socio-Educative (C.O.D.A.S.E.). A l'origine, ce service appartenait à un ensemble composé de trois formules d'accueil adressées à des enfants en difficulté scolaire :

- Un petit internat (fermé en 1978)
- Une école spécialisée en semi-internat (devenu un Institut de Rééducation)
- Un service éducatif péri-scolaire (devenu le Service Ambulatoire)

Initialement prévu comme l'une des facettes d'une action plus générale, le Service Ambulatoire s'est peu à peu différencié vers un savoir-faire spécifique et une autonomie accentuée par la loi de décentralisation. Au sein du même établissement, nous avons assisté à la répartition des compétences entre l'Etat et le Département, illustré par une forme de scission entre le sanitaire et le social. En effet, l'Institut de Rééducation relève d'un financement de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie sous le contrôle de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales. Le Service Ambulatoire dépend financièrement du Conseil Général de l'Isère sous le contrôle de la Direction de la Santé et de la Solidarité. Les enfants qui arrivent à l'Institut de Rééducation sont orientés par la Commission Départementale de l'Education Spéciale. Les bénéficiaires du Service Ambulatoire sont admis suite à une décision des circonscriptions d'action sociale du département.

Nos modes d'intervention se sont adaptés au fil du temps à l'évolution des problématiques des enfants accueillis. La transformation de la famille, la difficulté du système scolaire à gérer la violence et les situations conflictuelles nées de l'échec scolaire, l'augmentation de la délinquance chez les mineurs ...sont autant de réalités sociales qui ont façonné nos stratégies d'approche et nos savoir-faire tant auprès des enfants qu'auprès de leur famille et de leur environnement.

DESCRIPTION DE L'ACTION A CE JOUR

Description de l'action effective

Le Chalet Langevin offre un cadre de vie contenant, permanent et « suffisamment bon » afin de favoriser l'insertion sociale de l'enfant accueilli en permettant :

- un recul nécessaire vis-à-vis des phénomènes de quartier,
- un maintien de la scolarité au mieux des possibilités,
- une aide dans la gestion de crise ponctuelle,
- de déjouer l'échec et la marginalisation

tout en permettant à l'enfant de rester intégré sur son lieu de vie habituel et notamment dans son école. Dans une attitude d'écoute, ce dispositif vise à favoriser l'expression, tout en maintenant une certaine fermeté dans le respect des personnes et du cadre.

L'accueil de l'enfant est établi selon un programme individualisé et ce en fonction de ses activités extérieures. Il est en principe accueilli sur des temps collectifs le mercredi toute la journée, un samedi sur deux, en soirée après la classe de 16 H 30 à 19 H 30 (au moins deux soirs par semaine). Des camps de 4 à 5 jours sont organisés lors des congés scolaires.

Les enfants sont répartis sur trois groupes selon leur âge. L'équipe éducative propose des activités de vie sociale, des activités éducatives variables, de l'aide aux devoirs.

Des temps de travail transversaux se sont également mis en place notamment dans le cadre d'ateliers d'expression, à raison d'une demi-journée par semaine durant 5 mois. Les enfants qui y participent sont choisis en fonction de leurs difficultés, aptitudes, souhaits et capacités à s'inscrire dans ce type d'activité.

Le principe de collaboration avec les parents est une condition d'admission :

- des entretiens formels avec les parents et l'enfant ont lieu au moins une fois par trimestre dans les locaux avec l'éducateur référent de l'enfant et l'éducateur référent de la famille (lieu d'écoute, d'expression des difficultés, de communication et d'échange, de conseils, de soutien éducatif).
- des rencontres informelles ont lieu lors des accompagnements notamment, ainsi que des liaisons téléphoniques selon les besoins et les sollicitations.

Un travail d'accompagnement à la mise en place de suivis (notamment psychologiques) ou d'activités sportives est effectué par l'éducateur référent.

Chaque enfant a un référent qui est un des éducateurs du groupe sur lequel l'enfant est pris en charge, chaque famille a un garant qui permet la continuité du travail avec la famille même si l'enfant change de groupe.

Selon les situations, les enfants viennent soit accompagnés par un des parents, soit seul. Pour certains des navettes sont effectuées par les éducateurs.

Professionnels participant à l'action (et autres services)

L'équipe est composée de :

- 6 ETP d'éducateurs, soit 2 par groupes,
- 0,375 % ETP de psychologue,
- 0,40 % ETP de chef de service,
- 0,40 % ETP de directeur

Cette équipe est complétée par :

- du personnel éducatif lors des camps,
- 1 ETP de personnel administratif,
- 1,33 ETP de personnel de services généraux et de cuisine

Implication des professionnels

Outre l'accueil de l'enfant et le travail avec les parents, les professionnels sont particulièrement vigilants au travail de coordination avec les partenaires sociaux, dans un esprit de communication et d'information réciproque (évolution de l'enfant, évolution familiale, contenus du projet individuel et objectifs visés, coordination des interventions et participation à la stratégie éducative), participation aux concertations, réunions, rencontres à l'intérieur et à l'extérieur. Des visites et bilans réguliers sont effectués avec les enseignants et ce toujours en présence du parent ou avec son accord (un contact au moins téléphonique par mois avec l'enseignant).

La mise en place de deux référents, un pour l'enfant, un pour les parents, permet d'individualiser la relation et également de garder une cohésion à l'intervention lorsque l'enfant change de groupe en raison de son âge.

Implication de la hiérarchie et autres institutions

Le directeur et le chef de service animent les réunions :

- Ensemble pour les réunions de service 1 fois par semaine et les journées pédagogiques
- En alternance (3 fois le chef de service, 1 fois le directeur) pour les réunions d'équipes éducatives

Le chef de service assure les procédures d'admission (dossiers, entretiens avec les familles en compagnie du psychologue).

Le directeur assure les procédures autour du DIPEC (Document Individuel de Prise en Charge).

Temps et modalités de régulation en équipe

Différents temps de régulation sont prévus :

- réunion de chaque groupe : 1 heure ½ par semaine (travail sur les situations individuelles et la dynamique et les projets du groupe),
- réunion des trois groupes : 1 heure ½ par semaine,
- supervision collective extérieure : une fois tous les 15 jours,
- synthèse à raison d'une par an pour chaque enfant où sont conviés les partenaires extérieurs,
- synthèse d'ateliers pour les deux animateurs des ateliers d'expression à visée thérapeutique avec le psychologue,
- journées pédagogiques.

Modalités d'entrée en contact avec le public

Les orientations des situations sont effectuées par les travailleurs sociaux du territoire (travailleurs sociaux scolaires, psychologues scolaires, services d'AEMO, travailleurs sociaux du Conseil général).

L'envoi d'un dossier par ces travailleurs sociaux est souvent précédé d'un appel téléphonique pour évaluer si la situation de l'enfant correspond bien aux indications du Chalet Langevin.

La situation est alors abordé dans une commission d'IEAD (Instance d'Evaluation et d'Aide à la Décision) au Territoire d'Action Sociale du domicile de la famille. Après avis favorable de celle-ci, un entretien d'admission avec un cadre de direction et le psychologue en présence de la famille et de l'enfant la concrétise.

L'accueil est jusqu'à ce jour calqué sur le rythme scolaire, soit un début de prise en charge en septembre. Le livret d'accueil est alors remis à la famille. Le document individuel précisant l'action individuelle auprès de l'enfant sera signé avant les vacances de Noël.

Implication des usagers

L'implication des parents se déroule également lors de temps éducateur/famille lors de démarches concernant l'enfant, notamment les rencontres avec l'école.

D'autre part, un conseil de la vie sociale est mis en place, mais seuls quelques parents y participent.

Des réunions collectives ont lieu systématiquement autour de la préparation et au retour des camps, et parfois sur d'autres thématiques.

Amplitude d'ouverture et d'accueil des usagers

Le service ambulatoire fonctionne du mardi au samedi de 9 heures à 20 heures. Les enfants sont plus particulièrement accueillis en soirée, le mercredi et le samedi.

Modalités pour faire connaître le dispositif par son environnement

Afin de faire connaître le dispositif sur le territoire, outre la diffusion d'une plaquette de présentation du service, des rencontres régulières ont lieu avec les équipes scolaires (assistantes sociales et psychologues) ainsi qu'avec les autres partenaires.

Place de l'action par rapport au système dans lequel elle s'insère

L'action éducative est fondée sur une collaboration étroite entre les familles, l'école (l'éducateur rencontre les enseignants avec la participation des parents), et les partenaires sociaux. Des liens sont maintenus avec les travailleurs sociaux ayant proposé la candidature de l'enfant afin de s'informer de son évolution, des objectifs visés, des projets élaborés et permettre le relais après la fin de prise en charge).

Réaménagement ou évolution du projet

Actuellement le projet de service est revisité. En effet, les partenaires sollicitent de plus en plus fréquemment le chalet Langevin pour des enfants de moins de 8 ans.

La construction du dispositif est jusqu'à ce jour calquée sur le rythme de l'année scolaire. Dans la réalité, certains suivis s'interrompent en cours d'année, des admissions sont alors reprises sur les listes d'attente. Une réflexion est en cours pour sortir de l'année scolaire et permettre des suivis sur des temps plus courts (3 ou 6 mois) et assurer ainsi un roulement tout au long de l'année.

L'autre point de réflexion actuelle concerne l'arrêt des prises en charge, son anticipation et l'accompagnement de la famille à l'insertion sur son territoire afin de permettre un remaillage dans l'environnement social.

Autre projet actuel

L'éloignement du domicile de certains enfants pris en charge sur le service, les demandes potentielles des travailleurs sociaux orientant les enfants, amènent à réfléchir une réorganisation géographique du service, pour une plus grande proximité (une unité supplémentaire, ou restructuration de l'existant pour une implantation sur la partie Ouest de l'agglomération grenobloise).

REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET (regard critique, entraves ou freins au développement, limites de l'action...)

Malgré la prise de conscience de l'équipe qu'une refonte du projet s'avère nécessaire, il reste toujours difficile de faire bouger les pratiques et cette réflexion demande du temps. L'équipe est par contre très réceptive au regard et aux pratiques de collègues ayant précédemment travaillé dans d'autres structures d'accueil de jour développant une grande ouverture sur l'extérieur et diversifiant les propositions.

ELEMENTS RELATIFS A L'EVALUATION

L'action a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ?

Une démarche d'évaluation associative est en cours.

Autres modalités de régulation de l'action (cadre, protocole, rythme...)

Le Chalet Langevin fait régulièrement appel à des intervenants extérieurs sur différentes thématiques, par exemple en 2005 l'équipe a bénéficié d'une formation collective de 6 jours sur l'évolution du public et le questionnement du projet.

Des journées pédagogiques sont programmées 1 fois par trimestre.

Suite à la loi 2002.2, un cabinet privé est intervenu pour la mise en place des référentiels. Le travail se poursuit en ce qui concerne les projets de service.

Pistes en vue d'une évaluation

Les critères d'admission des enfants ainsi que le devenir des situations après la prise en charge au Chalet Langevin serait intéressants à approfondir.

Modalités d'analyse de la structure :

Fiche effectuée le 18/05/2006, mise à jour mars 2007-03-06

A partir :

- d'une rencontre avec le Directeur du Chalet Langevin par deux membres de l'Oned,
- de l'analyse du livret d'accueil du chalet Langevin et de la plaquette du Codase.